

Conditions Générales Camping Molignon

1. Réservation

Vous pouvez effectuer votre demande de Réservation pour un séjour au Camping Molignon via www.molignon.ch, par email ou par courrier. Votre demande sera normalement traitée immédiatement et vous recevrez une réponse directement de notre part.

1.1 Réservation pour les Jeunes

Les jeunes âgés entre 16 à 18 ans, qui effectuent une réservation doivent présenter à leur arrivée au Camping, une autorisation écrite d'un Parent ou d'un Tuteur Légal pour leur séjour. En l'absence de cette Autorisation, le Camping Aaregg n'est pas lié par le contrat et est en droit de louer la place ou l'hébergement réservé par le jeune à une autre personne sans aucune indemnisation.

2. Conclusion du Contrat

2.1 Réservation par Internet ou par e-mail

Votre réservation pour une parcelle (emplacement) ne devient définitive que lorsque la disponibilité vous a été confirmée et que le Camping Molignon a reçu votre acompte conformément au point 3. Si l'acompte n'est pas versé dans le délai imparti, nous pouvons continuer à disposer de la parcelle (emplacement) réservé. La réservation d'un Hébergement de Location est considérée comme définitive dès que l'acompte nous est parvenu dans le délai indiqué.

2.2 Réservation par Internet via notre Système de réservation

Votre réservation via le système de réservation en ligne ne devient définitive qu'après confirmation de la disponibilité.

3. Acompte

Pour la réservation d'une parcelle (emplacement), un acompte CHF 75.-- est exigé. Si le montant total de la réservation est inférieur à CHF 75.--, l'acompte correspond au montant Total.

Pour la réservation d'un Hébergement locatif, l'acompte correspond à 25% du montant total du séjour mais dans tous les cas le solde du séjour est à régler 40 jours avant l'arrivée.

En cas de réservation par e-mail ou par courrier, vous recevrez une facture séparée, payable dans les 7 jours suivant votre confirmation de réservation.

4. Frais de réservation

Il n'y a pas de frais de réservation.

5. Souhait d'un Emplacement

Les demandes de parcelles sont prises en compte dans la mesure du possible. La direction du Camping se réserve toutefois le droit de modifier à tout moment un numéro de parcelle et d'attribuer un remplacement de même valeur. Un éventuel changement de parcelle ne donne pas droit à une réduction de prix ou à un remboursement.

6. Séjour minimum

Pour les parcelles (emplacement), il n'y a pas de durée minimale.

Pour les Hébergements de location, la durée minimale de séjour est de 7 Nuits en haute saison (exception : Pod-House) et de deux nuits le reste de l'année.

7. Arrivée / Départ – Décompte final

7.1 Parcelle (emplacement)

La Parcelle (emplacement) est libre à partir de 12h00 le jour de l'arrivée et doit être libérée avant 11h00 le jour du départ.

La réservation des places est maintenue jusqu'à 19h00 le jour de l'Arrivée.

7.2 Hébergement de location

Check-in: 16h00

Check-out: 09h30

7.3 Présentation de la confirmation de réservation

La confirmation écrite de la réservation ainsi qu'une copie de l'acompte doivent être présentées lors de l'inscription.

7.4 Décompte Final

Le campeur est tenu de régler le montant total prévu de la réservation à son Arrivée. Les éventuels frais supplémentaires doivent être demandés et payés au plus tard du départ.

8. Arrivée retardée / Départ anticipé

8.1 Arrivée tardive ou non-présentation

En cas de retard, le client doit nous avertir par téléphone avant 19h00, sinon la réservation est considérée comme annulée. Dans ce cas, les montants déjà payés ne seront pas remboursés et l'emplacement pourra être utilisé.

Pour les locations toute arrivée tardive doit être annoncée le plus rapidement possible, la réservation sera conservée 24h00 après la date d'arrivée puis sera annulée et l'hébergement pourra être utilisé et les montants déjà payés ne seront pas remboursés.

8.2 Départ anticipé

En cas de départ anticipé, le montant total pour la durée totale du séjour réservé doit être payé.

9. Réservation pour les Groupes

Les Groupes (à partir de 8 personnes) ne peuvent pas être réservés via Internet. Ces demandes de réservation doivent être adressées directement au Camping Molignon, de préférence par écrit et par e-mail.

Des conditions spéciales de réservation peuvent s'appliquer aux groupes.

Les groupes de jeunes (moins de 18 ans) doivent toujours être accompagnés d'un Adulte

10. Annulation

L'annulation de votre réservation doit nous parvenir par écrit, par e-mail ou par courrier. La date de réception par le Camping de votre message écrit est déterminante pour le calcul des frais d'annulation.

En cas d'annulation de votre réservation, les frais d'annulation suivants sont dus :

10.1 Hébergement de location

Jusqu'à 45 jours avant la date d'arrivée : le montant payé sera remboursé, moins les frais de gestion de CHF 20.00.

De 44 à 0 jours avant la date d'arrivée : 100% du montant total de la réservation est dû.

10.2 Parcelle (emplacement)

Jusqu'au 7eme jours avant la date d'arrivée : le montant payé sera remboursé moins les frais de gestion de CHF 20.00.

A partir du 6eme jours avant la date d'arrivée l'acompte de CHF 75.00 sera conservé par le camping (si le montant total est inférieur, le montant total doit être payé).

Les éventuels frais bancaire sont à la charge du client. Les arrivées tardives ou les départs anticipés sont entièrement payants, merci de souscrire une assurance annulation, car ces conditions d'annulation sont également appliquées en cas de maladie, de décès ou d'accident.

Les jours réservés ne peuvent pas être reportés en cas mauvais temps.

11. Animaux de Compagnie

Les animaux domestiques sont en principe admis, au maximum 2 par emplacement, dans les Hébergement de location exclusivement sur demande.

Les propriétaires veillent à ce que leurs animaux domestiques ne dérangent pas les autres Hôtes et ne salissent pas les terrains ou les hébergements de location. Les animaux domestiques ne peuvent pas être emmenés dans les installations sanitaires. Les animaux domestiques ne doivent pas être laissés sans surveillances ou enfermés sur le terrain. Les chiens et les chats doivent toujours être tenus en laisse.

Exception les chiens d'aveugles et les chiens d'assistance pour personnes handicapées des conditions spéciales peuvent être appliquées.

12. Règlement du Camping

Pour que le séjour de tous les Campeurs soit une expérience agréable, il existe un règlement de Camping qui énumère les principales règles à respecter.

Ce règlement s'applique à tous les Hôtes. Il peut être consulté à la réception.

13. Protection des données

Par votre réservation, vous autorisez le Camping Molignon à conserver vos données personnelles dans le cadre de ses prestations de service, à les utiliser (traitement administratif, analyse statistique, Marketing) et à les transmettre à des Tiers chargés du traitement des données.

14. For juridique

Pour tout litige le for juridique est le lieu de la place de camping.

15. Validité

Ce règlement est valable depuis le 01. Janvier 2025.

Camping Molignon SA, route de Molignon 163, 1984 Les Haudères